

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 26 Juin 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		N°33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six juin à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 20.06.23**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, BARTET Laetitia, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, CAZADE Alexandre, BOUTINEAUD Alain, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : PIANARO Richard à CORREIA Virginie, GARGALLO Nathalie à BOUTINEAUD Alain.

**Absents excusés** : LATOUR Marc, BOCQUET Christiana, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie.

**SECRETAIRE DE SEANCE : ALVES Fabienne**

**Rapporteur** : Aurore VALERO

**Modification projet d'établissement et règlement de fonctionnement  
multi accueil « Les Fripounets »**

Le décret du 30 août 2021 constitue une avancée majeure dans le domaine de l'accueil du jeune enfant. Il introduit plusieurs mentions spécifiques qui visent à renforcer la qualité de l'accueil et à mieux prendre en compte les besoins individuels des enfants. La modification du projet d'établissement et du règlement intérieur du multi accueil « Les Fripounets » s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité avec ce décret permettant à la structure de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires notamment en matière d'inclusion, de sécurité, d'hygiène et de qualification des professionnels.

Le projet d'établissement et le règlement intérieur du multi accueil ont pour objet de définir les principes et les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'accueil, rendre lisibles les choix éducatifs de la collectivité et harmoniser les pratiques professionnelles. Ce projet est établi en cohérence avec les ambitions du projet éducatif de territoire et en lien avec le schéma de développement de la Convention territoriale globale de la CAF.

**Vu** les instructions de la Caisse nationale d'allocations familiales relatives à l'attribution de la Prestation de service unique aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**Vu** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**Considérant que**, d'une part, le décret prévoit notamment un changement de dénomination de l'établissement, et d'autre part, que celui-ci prévoit également la nomination d'un référent santé et accueil inclusif ainsi que 6 heures par agent pour l'analyse de pratiques professionnelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement du multi-accueil « les fripounets » (ci-annexés).
- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à leur bonne exécution.

Nombre de voix : **23 POUR**  
Nombre de voix : **0 CONTRE**  
Nombre de voix : **2 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Barp, le 29 Juin 2023*

*La Maire,  
Blandine SARRAZIN*

*Le secrétaire de séance*

*Fabienne ALVES*



*Délibération rendue exécutoire le : 03.07.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 03.07.23  
Et affichage le : 05.07.23*